

## ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION

++++++

Nous, Maire de la Commune de SPYCKER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour le bon déroulement des **travaux de fonte de regard de visite à changer réalisés par l'entreprise SADE CGTH au niveau du 1 rue de Spycker.**

### ARRETONS

#### Article 1<sup>er</sup>

Une restriction de circulation sera mise en place à **partir du 11/02/2019 pour une durée de 21 jours – 1 rue de Spycker à SPYCKER (59380)**. La circulation sera alternée et réglementée par des feux tricolores, la vitesse sera limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit au droit des travaux.

#### Article 2

Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise afin de réglementer cette interdiction, d'éviter tout accident de la circulation et pour assurer la sécurité des usagers.

#### Article 3

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOURBOURG
- D.D.T.M. Bourbourg
- M. le Commandant du Service Incendie de DUNKERQUE
- M. Le Président de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE
- - La société SADE CGTH

Chargés, chacun en ce qui le concerne – de l'exécution du présent arrêté.

#### Article 4

L'affichage du présent arrêté sera effectué pour avertir les riverains.

A SPYCKER, le 24 janvier 2019.

**Le Maire,**  
**M. Jean-Luc GOETBLOET**

